AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère, qu'une séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 12 décembre 2022 à 19 h 30, en la salle du Conseil au 100, rue Charbonneau, à Rosemère, pour statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Demandes de dérogations mineures – 240 boulevard Labelle, lot : 3 004 585

Nature : **Superficie d'implantation au sol, superficie de plancher, espace entre le stationnement et le bâtiment principal dans le cadre d'un projet de nouvelle construction d'un immeuble à bureaux**

Effet : permettre une superficie d'implantation au sol de 255 mètres carré alors que le premier alinéa de l'article 257 du règlement de zonage no 801 prévoit une superficie maximum de 235 mètres carrés;

permettre une superficie de plancher totale de 516 mètres carrés alors que le deuxième alinéa de l'article 257 du règlement de zonage no 801 prévoit une superficie maximum de 376 mètres carrés;

permettre une distance de 0,76 mètre entre l'espace de stationnement et le bâtiment principal alors que le quatrième alinéa de l'article 264 du règlement de zonage no 801 prévoit une distance d'au moins 1,52 mètre.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du 12 décembre prochain.

Fait à Rosemère, ce 24 novembre 2022.

La greffière,

ME CATHERINE ADAM